

99B 105 1502.

DEPOT R.C.S. N°
1510043484
TRIBUNAL DE COMMERCE - ST ETIENNE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT ETIENNE

Greffier
14 OCT 2004
Saint-Etienne

ORDONNANCE

Nous, Pierre LANTERMOZ, Président du Tribunal de Commerce de SAINT
ETIENNE ;

Vu la requête ci-jointe de *le gr Distribution Casino France*

Désignons en qualité de Commissaire *aux apports*

Monsieur : *Nichel Tamet ; 7 allée de l'Informatique
Saint - Etienne*

avec la mission contenue dans la requête.

Fait à SAINT ETIENNE, le

13 OCT. 2004

flouton


REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

Monsieur le Président du Tribunal
de Commerce de Saint-Etienne

Le soussigné, **Pierre BOUCHUT**,
agissant au nom, pour le compte et en qualité de représentant permanent de la société **CASINO GUICHARD PERRACHON**, société anonyme au capital de 166 162 983,21 euros, dont le siège social est à SAINT-ETIENNE (42100) - 24 rue de la Montat, identifiée sous le numéro 554 501 171 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT ETIENNE,
Elle-même agissant au nom pour le compte et en qualité de Président de la société **DISTRIBUTION CASINO FRANCE**, société par actions simplifiée au capital de 42 205 976 euros, dont le siège social est à SAINT-ETIENNE (42100) - 24 rue de la Montat, identifiée sous le numéro 428 268 023 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT ETIENNE,

a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société **DISTRIBUTION CASINO FRANCE** envisage de recevoir, par voie de fusion-absorption, la totalité des actifs, moyennant la prise en charge de leur passif des deux sociétés suivantes :

- **ETABLISSEMENTS ALLENE**, société à responsabilité limitée au capital de 22 868 euros, dont le siège social est à SAINT-ETIENNE (42100) – 24 rue de la Montat, identifiée sous le numéro 327 126 405 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE, propriétaire d'un fonds de commerce d'alimentation générale sis à ST-ORENS DE GAMEVILLE (31650) – Centre Commercial Les Arcades – Route de Revel – Avenue Labouilhe,
- **JACELI**, société anonyme au capital de 792 500 euros, dont le siège social est à SAINT-GALMIER (42330) – La Richelande, identifiée sous le numéro 421 425 752 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de MONTBRISON, propriétaire d'un fonds de commerce d'alimentation générale de type supermarché et de station essence sis à ST-GALMIER (42330) – La Richelande,
- **CARLINE**, société à responsabilité limitée au capital de 15 244,90 euros, dont le siège social est à SAINT-ETIENNE (42100) – 24 rue de la Montat, identifiée sous le numéro 421 028 880 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE, propriétaire d'un fonds de commerce d'alimentation générale sis à LE MANS (72100) – 8 à 14 Avenue du Docteur Jean Mac,
- **SAG**, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est à SAINT-ETIENNE (42100) – 24 rue de la Montat, identifiée sous le numéro 440 246 817 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE, propriétaire d'un fonds de commerce d'alimentation générale sis à L'ALPE D'HUEZ (38750) – Avenue des Jeux – Le Sporting.

La société **DISTRIBUTION CASINO FRANCE** devant détenir lors de la réalisation des opérations, la totalité des titres composant le capital des sociétés **ETS ALLENE**, **JACELI**, **CARLINE** et **SAG**, ces fusions ne donneront pas lieu à création d'actions de la société **DISTRIBUTION CASINO FRANCE**.

En conséquence, le soussigné prie Monsieur le Président de bien vouloir désigner tel Commissaire aux apports qu'il lui plaira à l'effet :

- d'apprécier et d'évaluer les apports effectués par chacune des deux sociétés susvisées ainsi que la valeur des avantages particuliers pouvant éventuellement en résulter,
- d'établir un rapport pour chaque fusion, contenant les mentions prévues par les textes réglementaires, qui sera mis à la disposition des associés dans le délai fixé par le décret du 23 mars 1967.

Fait à St-Etienne, le 11 octobre 2004

